

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de **la séance extraordinaire du Conseil** tenue à 18 h en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le lundi, 25 mars 2019.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	La greffière	Caroline Nadeau
	Le directeur général	Guy Benedetti

À 18 h, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire du Conseil.

1 SERVICES TECHNIQUES / TRAVAUX PUBLICS / HYGIÈNE DU MILIEU

2019-03-106

1.1 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-03-098 : SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 2

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par la conseillère Melissa Monk, il est

RÉSOLU

Que la Ville de Rosemère présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les action décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la Ville de Rosemère atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la Ville de Blainville pour le Volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la Ville de Rosemère autorise le directeur du service des Travaux publics, M. Simon Coulombe, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Que la présente résolution remplace la résolution 2019-03-098 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

3 CLÔTURE

2019-03-107

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, la séance est levée à 18 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

Caroline Nadeau, avocate
Greffière